

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES**



Séance extraordinaire du conseil de la Ville de Coteau-du-Lac, tenue le **24 avril 2017** à l'hôtel de ville, à **19 h 00** et à laquelle sont présents le maire Monsieur Guy Jasmin, les conseillères et conseillers suivants : Madame Andrée Brosseau ainsi que messieurs Jacques Biron, Jacques Delisle et Christian Thauvette, le tout formant quorum sous la présidence du maire Monsieur Guy Jasmin.

Absences motivées : la conseillère Madame Nathalie Clermont et le conseiller Monsieur Patrick Delforge.

Est également présent Monsieur Luc Laberge, directeur général et greffier qui prend note des délibérations.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Validation et ouverture de la séance extraordinaire;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adjudication. Fourniture d'appareils de protection respiratoire autonomes (APRIA);
4. Adjudication. Services professionnels en ingénierie pour la préparation des plans et devis pour des travaux de réfection de la chaussée sur le chemin du Fleuve et l'aménagement de piste polyvalente;
5. Adjudication. Services professionnels en ingénierie pour la préparation des plans et devis pour des travaux de réfection de la chaussée sur le chemin du Fleuve (secteur des Abeilles);
6. Parole au public;
7. Levée de la séance.

**139-04-2017
Validation et ouverture de la séance extraordinaire.**

La présente séance extraordinaire a été convoquée conformément à l'article 323 de la *Loi sur les cités et villes*;

**Il est proposé par le conseiller Monsieur Christian Thauvette,
Et résolu**

D'accepter et d'ouvrir la séance extraordinaire à 19 h 00.

ADOPTÉE à l'unanimité

**140-04-2017
Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire**

**Il est proposé par la conseillère Madame Andrée Brosseau,
Et résolu**

QUE,
le conseil approuve l'ordre du jour de la séance extraordinaire tel que déposé.

ADOPTÉE à l'unanimité

**141-04-2017
Adjudication. Fourniture d'appareils de protection respiratoire autonomes (APRIA)**

ATTENDU QUE le conseil a approuvé la résolution n° 38-02-2017 lors de sa séance ordinaire du 14 février 2017 autorisant le directeur des pompiers temporaires du Service de sécurité incendie a procédé à un lancement d'appel d'offres publics pour fourniture d'appareils de protection respiratoire individuels autonomes (APRIA).

ATTENDU QUE l'appel d'offres n° 2017-05-INV a été envoyé à deux (2) fournisseurs;

ATTENDU QUE seulement un (1) soumissionnaire a déposé une soumission à la date limite du 18 avril 2017 et que le résultat est le suivant;

NOM DU SOUMISSIONNAIRE	PRIX (incluant les taxes)
L'ARSENAL	112 962,94 \$

ATTENDU QUE le soumissionnaire est en règle avec le Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA);

ATTENDU QUE le directeur des pompiers temporaire a analysé la soumission reçue de la compagnie L'Arsenal et la déclare conforme à l'appel d'offres n° 2017-06;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par le conseiller Monsieur Jacques Biron
Et résolu**

QUE,

le Conseil entérine la soumission reçue et octroie le contrat pour la fourniture d'appareils de protection respiratoire individuels autonomes (APRIA) à la compagnie «L'ARSENAL », seul soumissionnaire conforme à l'appel d'offres no 2017-06, au montant de 112 962,94 \$ (incluant les taxes).

ET QUE,

la dépense nette soit imputée au fonds de roulement sur un terme de 5 ans.

ADOPTÉE à l'unanimité

142-04-2017

Adjudication. Services professionnels en ingénierie pour la préparation des plans et devis pour des travaux de réfection de la chaussée sur le chemin du Fleuve et l'aménagement de piste polyvalente

ATTENDU QUE le conseil a approuvé la résolution n° 435-12-2016 lors de sa séance ordinaire du 12 décembre 2016 autorisant le superviseur des Services du génie et de la voirie a procédé à un lancement d'appel d'offres sur invitation pour les services professionnels en ingénierie pour la préparation des plans et devis pour des travaux de réfection de la chaussée sur le chemin du Fleuve et l'aménagement de piste polyvalente.

ATTENDU QUE l'appel d'offres n° 2017-07-INV a été envoyé à cinq (5) fournisseurs;

ATTENDU QUE seulement trois (3) soumissionnaires ont déposé une soumission à la date limite du 20 avril 2017 et que le résultat est le suivant;

NOM DU SOUMISSIONNAIRE	PONDÉRATION MOYENNE	RANG
Les services EXP inc.	19.185	3
Consultants en développement et gestion urbaine CDGU	19.779	2
Comeau experts-conseil	28.361	1

ATTENDU QUE les soumissionnaires sont en règle avec le Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA);

ATTENDU QUE le comité de sélection a évalué individuellement chacune des soumissions reçues conformément aux exigences des critères de qualité et de la méthode de pondération et d'évaluation fondées sur ces critères;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par le conseiller Monsieur Jacques Delisle,
Et résolu**

QUE,

le Conseil entérine les soumissions reçues et octroie le contrat pour les services professionnels en ingénierie pour la préparation des plans et devis pour des travaux de réfection de la chaussée sur le chemin du Fleuve et l'aménagement de piste polyvalente à la compagnie «**COMEAU EXPERTS-CONSEIL** », soumissionnaire conforme à l'appel d'offres n° 2017-07-INV qui a obtenu le meilleur pointage qualité/prix soit de 28.361, et au montant de 52 888,50 \$ (incluant les taxes).

ET QUE,

la dépense nette soit imputée au fonds de roulement sur un terme de 5 ans.

Le vote est demandé sur cette résolution :

POUR

Andrée Brosseau
Jacques Delisle
Christian Thauvette

CONTRE

Jacques Biron

ADOPTÉE **à la majorité**

143-04-2017

Adjudication. Services professionnels en ingénierie pour la préparation des plans et devis pour des travaux de réfection de la chaussée sur le chemin du Fleuve (secteur des Abeilles)

ATTENDU QUE le conseil a approuvé la résolution n° 435-12-2016 lors de sa séance ordinaire du 12 décembre 2016 autorisant le superviseur des Services du génie et de la voirie a procédé à un lancement d'appel d'offres sur invitation pour les services professionnels en ingénierie pour la préparation des plans et devis pour des travaux de réfection de la chaussée sur le chemin du Fleuve (secteur des Abeilles).

ATTENDU QUE l'appel d'offres n° 2017-08-INV a été envoyé à cinq (5) fournisseurs;

ATTENDU QUE seulement trois (3) soumissionnaires ont déposé une soumission à la date limite du 20 avril 2017 et que le résultat est le suivant;

NOM DU SOUMISSIONNAIRE	PONDÉRATION MOYENNE	RANG
Les services EXP inc.	17.994	3
Consultants en développement et gestion urbaine CDGU	18.119	2
Comeau experts-conseil	29.650	1

ATTENDU QUE les soumissionnaires sont en règle avec le Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA);

ATTENDU QUE le comité de sélection a évalué individuellement chacune des soumissions reçues conformément aux exigences des critères de qualité et de la méthode de pondération et d'évaluation fondées sur ces critères;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par le conseiller Monsieur Christian Thauvette,
Et résolu**

QUE,

le Conseil entérine les soumissions reçues et octroie le contrat pour les services professionnels en ingénierie pour la préparation des plans et devis pour des travaux de réfection de la chaussée sur le chemin du Fleuve (secteur des Abeilles) à la compagnie «**COMEAU EXPERTS-CONSEIL** », soumissionnaire conforme à l'appel d'offres n° 2017-08-INV qui a obtenu le meilleur pointage qualité/prix soit de 29.650, et au montant de 50 589,00 \$ (incluant les taxes).

ET QUE,

la dépense nette soit imputée au fonds de roulement sur un terme de 5 ans.

Le vote est demandé sur cette résolution :

POUR

Jacques Delisle
Christian Thauvette
Guy Jasmin

CONTRE

Andrée Brosseau
Jacques Biron

ADOPTÉE à la majorité

6. PAROLE AU PUBLIC

7. LEVÉE DE LA SÉANCE

144-04-2017 Levée de la séance extraordinaire du 24 avril 2017

L'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par
Et résolu

QUE,
la séance extraordinaire du 24 avril 2017 soit et est levée à 19 h 30.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE COTEAU-DU-LAC

Guy Jasmin
Maire

Luc Laberge
Directeur général et greffier